

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VILLE D'EAUBONNE

**Département du VAL D'OISE
Arrondissement de PONTOISE**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 17 AVRIL 2026 À 19h30

Date de convocation			A l'ouverture de la séance
	Nombre de membres en exercice :		17
12/02/2026	Nombre de membres présents :		14
	Nombre de membres représentés :		1
	Nombre de membres votants :		15

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE DIX-SEPT AVRIL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

S'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame Marie-José BEAULANDE

Représentants du Conseil Municipal :

Étaient présent(e)s :

Mme Marie-José BEAULANDE - Présidente, Mme Julia MANA – Vice-présidente, Mme Corinne ROINÉ Vice-présidente déléguée, M. Dominique NOIRÉ, Mme Julie AURIEL, M. Gilles JAOUEN, Mme Naïma BEN CHAABANE

Était excusé et représenté :

Jay LEVENT donne pouvoir à Mme Julia MANA

Représentants des associations :

Étaient présent(e)s :

Mme Véronique BOUBY, M. Bertrand GOJART-DELAMBRE, M. Michel LE BRUN, M. Dominique BASSON, Mme Véronique SZPAK, Mme Yvette RETUREAU

Étaient excusées :

Mme Marie-Claude BOISMARTEL

Mme Marianne TOUTEAU-FERY



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-76

Ressources Humaines :

Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié *portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs* ;

VU la délibération n° 2025-59 du Conseil d'Administration du 02 décembre 2025 portant mise à jour de l'ensemble des emplois permanents de catégorie B ;

VU la délibération n° 2025-60 du Conseil d'Administration du 02 décembre 2025 portant création de l'ensemble des emplois permanents de catégorie C ;

VU la délibération n°2025-57 du Conseil d'Administration du 02 décembre 2025 portant dernière modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des mouvements de personnel (mobilités internes, départs, retraites et recrutements, etc.) ainsi que des évolutions de carrière des agents, une réflexion sur l'organisation des services est systématiquement menée ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs actuel ne répond plus aux besoins de la collectivité et qu'il nécessite d'être ajusté ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

A l'unanimité (15 voix pour) des suffrages exprimés,

↳ **ARTICLE 1 : MODIFIE** par substitution deux (2) postes au tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative :

Grade créé	Grades supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Notification de la délibération

Filière sociale :

Grade créé	Grades supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Agent social	Adjoint technique	TC	1	Notification de la délibération

↪ **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du CCAS et au budget annexe – Résidence autonomie Dangien.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 27/04/2026
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Anne DEVALOIS

Directrice du C.C.A.S.

La Présidente du CCAS,



Marie-José BEAULANDE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-269500484-20260417-2026-76-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026